

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUIN 2018
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-huit, le lundi 4 juin, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 29 mai 2018

PRESENTS : Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Marc VERDIE, Claire NICOLAS, Yannick NINARD, Bernard TANCOGNE, Denise TOUZET, Thierry CZAPLICKI, Elisabeth CORNETTE, Pierre SABATHIER, Marylène LANDO, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRE, Corinne MINVIELLE-REA, Jacques ANDREETTA

PROCURATIONS : Fabien VAZQUEZ à Francis IDRAC, Evelyne LOMBARD à Christine CLAIR, Régine SAINTE-LIVRADE à Yannick NINARD, Emilie VILSONI à Angèle THULLIEZ

ABSENTS : Martine ROQUIGNY, Ana MARQUES, Raphaël DALBY, Alfred HERNANDEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGE, Mélanie BOURGEOIS

SECRETAIRE : Jean-Luc DUPOUX

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises.

D. AFFAIRES GENERALES

3. RESTAURATION SCOLAIRE – Règlement intérieur - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur de la restauration scolaire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

4. COMEDEC – Communication Electronique de Données d'Etat Civil

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANTS relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ministère de la Justice, la commune et l'ANTS relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

E. FINANCES

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2018 pour le budget principal.

6. BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2018 pour le budget annexe de l'eau.

7. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2018 pour le budget annexe de l'assainissement.

8. BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2018 pour le budget annexe des pompes funèbres.

9. BUDGET 2018 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AJUSTE les subventions présentées et DIT que les crédits seront inscrits en décision modificative au budget principal de la commune de l'exercice 2018 au chapitre 65 sur l'article 6574.

10. EFFACEMENT DE DETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés en séance sur la nature 6542 et DIT que les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune, sur le budget annexe de l'eau et sur le budget annexe de l'assainissement.

11. GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la création d'un groupement de commande entre les communes de L'Isle-Jourdain, de Beaupuy et de Clermont-Savès et le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de L'Isle Jourdain pour la passation d'un marché d'assurances, APPROUVE la désignation de la commune de L'Isle-Jourdain en tant que coordonnateur du groupement, APPROUVE la convention constitutive du groupement, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

12. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEUR (TLPE) - TARIF 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, EXONERE les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m², FIXE les tarifs de la TLPE, pour l'année 2019, et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

13. AMF – Association des Maires de France – Adhésion

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADHERE à l'association des Maires de France pour un montant de 0,1591 € par habitant,

F. RESSOURCES HUMAINES

14. COMITE TECHNIQUE/COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE pour les élections professionnelles 2018, la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs placés auprès de la commune et compétents pour les agents de la commune et du C.C.A.S.

15. COMITE TECHNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE, pour les élections professionnelles 2018, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), pour le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun, DECIDE d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collègue employeur identique à celui du collègue des représentants du personnel, pour le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun, et DECIDE d'un recueil par le comité technique, de l'avis des représentants du collègue employeur en leur accordant voix délibératives pour le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun.

16. RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RECRUTE le personnel occasionnel relatif aux emplois cités en séance, AUTORISE à signer les contrats correspondants, et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois précités et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget principal de la commune aux chapitres concernés.

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2018 aux chapitres concernés.

A. INTERCOMMUNALITE

18. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modalités de remboursement des frais de fonctionnement des bâtiments tel que définies ci-dessous, APPROUVE la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires à la CCGT pour l'exercice de la compétence jeunesse, et AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

B. AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS - ENVIRONNEMENT

19. SERVICE DE L'EAU – Rapport annuel sur l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport sur les conditions d'exécution du Service de l'Eau au cours de l'exercice 2017.

20. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport sur les conditions d'exécution du Service de l'Assainissement au cours de l'exercice 2017.

21. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Rapport annuel sur l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport annuel du Service d'Assainissement Non Collectif transmis par la SAUR.

22. ACCESSIBILITE – Rapport annuel 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport de la commission communale accessibilité pour l'année 2017.

23. SERVITUDE ENEDIS – Poste de transformation électrique - Cassemartin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec ENEDIS, (anciennement dénommée ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE, ERDF).

24. GERS NUMERIQUE – Sté GERS HAUT DEBIT – Convention d'occupation Château d'eau Cassemartin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE l'occupation du Château d'eau de Cassemartin pour l'installation et l'exploitation d'équipements de communications électroniques sur des ouvrages affermés, FIXE la redevance d'occupation annuelle à l'euro symbolique, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document afférent à cette opération.

C. URBANISME

25. VOIRIE COMMUNALE – Classement/déclassement/aliénations et acquisitions – Enquête publique

Voie Communale N°19 d'Emberran (Rue Motta di Livenza)

Chemin Rural N°23 de la Porterie

Chemin Rural N°56 dit de Bélesta

Classement en rues de ville : Rue Julien Oulé, Rue Marcel Taillandier, Rue Jean Jaurès, Rue Jules Guesdes, Cheminement de la Semeuse, Rue des Réfactaires et des Maquisards, Rue Roger Couderc, Rue Georges Laborie, après acquisition des emprises formant l'assiette

Voie Communale N°29 de Mailholes et Voie Communale N°30 d'Encoheberot : acquisitions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE que l'enquête publique ayant pour objet, « Voirie communale : classement, déclassement, aliénation et acquisitions » soit lancée, et AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en œuvre de cette enquête publique.

D. QUESTIONS DIVERSES

26. FINANCES - TRAVAUX DE REFECTION RD9 DANS LA TRAVERSE DE L'ISLE JOURDAIN - Groupement de commandes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la constitution d'un groupement de commande entre la commune de l'Isle Jourdain et le Département du Gers en vue de retenir un prestataire unique pour le marché de réfection de la couche de roulement de la RD9 dans la traverse de l'Isle Jourdain, APPROUVE la convention constitutive du groupement, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, et APPROUVE la désignation du Conseil Départemental en tant que coordonnateur du groupement,

27. FINANCES – Musée Européen d'Art Campanaire – Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE un avis favorable au prêt du carillon d'étude du Musée dans les conditions de sécurité, de conservation et de transport habituels.

Le prochain conseil municipal est prévu le LUNDI 2 JUILLET 2018 à 20h45.

22h15 la séance est levée.

LE MAIRE – Francis IDRAC